

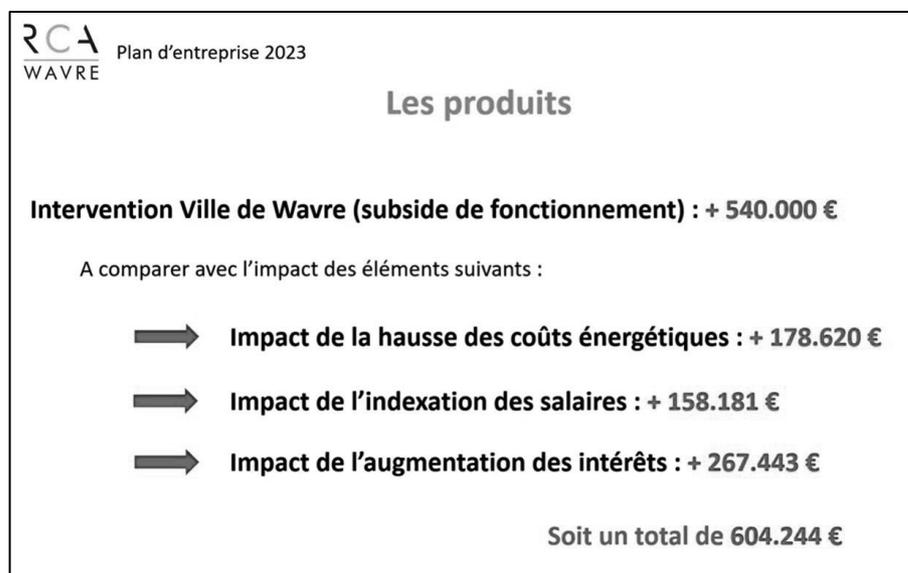
Commune de Wavre  
Conseil Communal – 20 décembre 2022  
Intervention de Bertrand Vosse - Groupe CH+

---

**SP 2 : Régie communale autonome wavrienne La Sucrierie - Communication du Plan d'entreprise 2023-2027**

En ce qui concerne la RCA wavrienne, notamment en charge de La Sucrierie, il y a depuis toujours une volonté affichée de la part du collège et des responsables de la RCA de rendre l'activité de La Sucrierie auto-suffisante. Aujourd'hui, force est de constater que cette ambition n'est pas directement visible puisqu'entre 2022 et 2023, le montant du subside octroyé par la Ville de Wavre augmente fortement, passant de 1.175.000 € en 2022 à 1.715.000 € en 2023, soit un bon de 46%. Nous pointons les 2 problèmes suivant dans le raisonnement :

1. Si l'augmentation du subside augmente de 46%, l'activité de La Sucrierie quant à elle n'augmente que de 30%. De la valeur semble donc se perdre quelque part. Pour le dire autrement, il semble que la Ville de Wavre participe davantage à la hausse générale des prix que les utilisateurs de la Sucrierie. Nous en voulons pour preuve l'explication qui vient de nous être donnée par le Directeur de la RCA. En effet, la hausse du subside communal est justifiée par l'augmentation des charges de chauffage et d'électricité, l'indexation des salaires et l'augmentation des charges de la dette.



Selon nous, il n'est pas normal que la Ville de Wavre supporte la quasi-totalité de ces augmentations, en particulier lorsque celles-ci sont liées exclusivement à l'activité de la Sucrierie (chauffage, électricité, coûts de personnel liés à l'encadrement des activités,...).

2. Certes, nous pouvons remarquer une baisse de l'intervention communale à partir de 2024 mais celle-ci est déjà beaucoup plus faible en 2025 et encore davantage en 2026 et 2027 tant et si bien que l'intervention communale semble stagner autour du montant de 1,5 million d'€. Ce montant dépasse encore largement les frais généraux de la RCA (principalement liés au remboursement de l'emprunt contracté pour construire le bâtiment) et ne rencontre clairement pas encore l'objectif d'équilibre au sein de l'activité de La Sucrierie. Nous nous posons donc la question du cap fixé à long-terme. A quelle intervention communale devrions-nous arriver lorsque La Sucrierie fonctionnera à plein régime ? Quelle est la cible ? Et combien de temps nous donnons-nous pour atteindre cette cible ?

## Intervention communale sur 5 ans

(EUR)	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
	B23-27	B23-27	B23-27	B23-27	B23-27
Dépenses communales	1 715 000	1 570 000	1 512 000	1 502 000	1 499 000
Dotation de fonctionnement	1 715 000	1 570 000	1 512 000	1 502 000	1 499 000
Augmentation de capital					
Recettes communales	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Canons emphytéotiques	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Solde	-1 714 000	-1 569 000	-1 511 000	-1 501 000	-1 498 000

D'avance merci pour vos éclaircissements.

*Bertrand Vosse*

Conseiller communal CH+